

BREIZ SANTEL



4^e Année N° 36

Mai 1955

20 Frs.

BREIZ SANTEL

Bulletin Mensuel du

MOUVEMENT pour la PROTECTION des MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Correspondance : G. Verdeau, Arradon (Morbihan)

Finistère : R. Le Roy, 11 bis. rue Richard, Rosporden.

Loire-Inférieure : Mlle Marot, Galerie d'Art, rue Lafayette, Nantes.

Côtes-du-Nord : Michel Le Chapelier, 7, rue Brizeux, Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine : Mlle Jane Godeau, 31, Bd de Metz, Rennes.

Le N° : 20 frs.

Abonnement : 6 mois 55 frs. — 1 an 100 frs.

**M. de Beaufond : Mouvement pour la Protection
des Monuments Religieux Bretons, Vannes, C. C. P. Nantes 1536-85.**

Nous avons récemment appris la nomination de Son Excellence Mgr Le Bellec, évêque de Vannes, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Fervent admirateur de nos vieux monuments, Mgr Le Bellec fut le premier en Bretagne à bénir et à encourager la fondation de notre Mouvement, et nous sommes heureux, en cette circonstance, de lui présenter nos respectueuses félicitations.

Le mur du chevet de N.-D. de Joie, en Guimaëc (Finist.) penche d'une façon assez inquiétante. Si rien n'y est fait d'ici quelques temps, il est à craindre que cette chapelle, actuellement en bon état, ne tombe en ruines, comme déjà celles du Christ et de sainte Rose de Lima dans la même commune.

On nous signale également l'état de délabrement de N.-D. de Luzivili en Plouigneau.

Couverture : Statue-portrait de saint Vincent Ferrier (Ile-aux-Moines).

La pauvreté insultée



Une chrétienté qui laisse crouler ses monuments sacrés et transformer en écuries ses lieux saints est une chrétienté en décomposition. Imagine-t-on ce qu'auraient pensé de telles choses les sociétés antiques ?

Je ne parle pas ici de ces grandes ruines démesurées et qui sont pareilles à d'immenses désastres : dans leur détresse elles gardent tant de majesté qu'elles apparaissent tout imprégnées de mystère et ainsi portent encore témoignage des réalités éternelles auxquelles, dans la solitude, elles demeurent consacrées. Mais je pense à ces milliers de petits sanctuaires très pauvres, à l'abandon, et dont tout désormais insulte l'indigence.

Tout. Et d'abord cet abandon même, l'oubli que ces choses si pauvres sont des choses *sacrées* et que, la plupart du temps, ces mépris, ces abandons sont, de soi, sacrilèges.

Ensuite, toutes les offenses qu'on leur fait subir au titre même de leur pauvreté, *titulo paupertatis* : on ne se gêne plus avec elles : les installations électriques, les pylones, les consoles et les fils du téléphone, les affichages, les urinoirs...

Et à l'intérieur, pour peu qu'elles soient encore desservies, toute la camelote dont les marchands les emplissent après les avoir soigneusement dépouillées (au bénéfice des antiquaires) des humbles trésors du passé : les vieux saints, les candélabres, les lutrins, les rétables du XVII^e ou XVIII^e s., tout cela qui n'était que du bois, et qu'on basarde précisément parce que ce n'est que du bois. Le mépris des « matières pauvres » parce qu'elles sont pauvres. Ces admirables voûtes de bois qui étaient encore fréquentes il y a 50 ans, et dont le Père Régamey, en Avril dernier (Avril 50) signalait en exemple la disparition impitoyable dans la Manche. Car cela

doit rester sur le cœur du clergé de la Manche que dans ces dernières années on en ait tant laissé ou tant fait démolir. « Parce que c'était du sapin... » Parce qu'une étrange altération du sens du culte chrétien et de sa dignité conduit à ne plus aimer que ce qui fait riche. Comme si les choses les plus naturelles n'étaient aussi les plus près de Dieu.

Autres trésors de pauvres : le XIX^e s. qui n'eut pas de grands verriers, a très souvent placé dans les églises de modestes vitreries de couleur, en teintes vives et décors géométriques, qui sont des choses simples mais charmantes, et, la plupart du temps, d'un très bon goût. Plutôt que de les réparer, on les abat de toutes parts, on les remplace par les affreux personnages modern-style des marchands... Tout cela était trop pauvre et trop modeste, et on a sans doute, de l'argent de reste.

Mais à quoi bon gémir : que peut-on faire ? Que peut faire le clergé pour ces milliers de petits sanctuaires à l'abandon ?

D'abord, ne pas se résigner soi-même à ces abandons.

Puis restaurer dans l'esprit des paroissiens la pensée que ces lieux sont *sacrés*, choses saintes.

S'efforcer alors d'y rétablir quelque culte. Dans les campagnes, les gens tiennent encore à ces lieux traditionnels : une ou deux fois par an, une cérémonie d'autrefois, un pèlerinage qu'on y restaurerait, suffiraient à leur rendre un peu de vie authentique qui les sauverait. Souvent, pour ces petits édifices, un peu d'entretien, quelques réparations effectuées par les gens du pays, pourraient très bien être assurés sans gros débours. Et ne serait-ce pas là, dans nos campagnes (une fois prises les précautions nécessaires et *indispensables*) une bien noble tâche pour les équipes de J. A. C. ?

Enfin, mener une garde vigilante et sévère pour les préserver, en tous cas, des offenses multiples dont nous parlions en commençant et que partout les Municipalités, les Ponts-et-Chaussées, les diverses Administrations trouvent tout naturel de faire subir aux églises trop pauvres, sous n'importe quel prétexte d'hygiène et de commodité publiques.

M. A. C.

(Dans « *L'Art Sacré* » Juillet 1950).

Qu'est-ce que le « classement » d'un Monument ?

...Le Ministre de l'Education Nationale et son administration assurent l'application de la Loi du 31 Décembre 1913 qui, avec certains compléments, constitue la charte actuelle du service des Monuments Historiques. Cette législation a profondément étendu le droit d'intervention de l'Etat pour la sauvegarde de son patrimoine d'art et d'histoire. Elle lui a conféré en quelque sorte, suivant l'expression du rapporteur de la loi, un droit de « co-propriété idéale » sur les monuments et objets qui « reflètent les phases du développement artistique de la nation ou qui se rattachent à quelque souvenir précieux de son histoire ».

Le classement ne s'applique plus seulement aux immeubles « d'un intérêt national » ; il s'étend, en vertu de la nouvelle loi, à tous ceux présentant un simple « intérêt public », y compris les propriétés particulières qui ne pouvaient précédemment être classées sans le consentement du propriétaire. Désormais, tout édifice, qu'il appartienne à une collectivité ou à un particulier, peut, en cas de refus d'adhésion, être classé par décret en Conseil d'Etat ; mais, s'il s'agit d'une propriété privée, le classement d'office peut donner lieu au paiement d'une indemnité s'il cause un préjudice réel au propriétaire.

Le classement comporte des charges qui, dans une certaine mesure, restreignent les droits du propriétaire. Si celui-ci continue à jouir, à disposer, et à pouvoir tirer profit de sa propriété classée, s'il reste également, conformément au droit commun, responsable de l'état de celle-ci, il ne peut par contre, entreprendre aucun travail de réparation ou de modification sans le consentement préalable du Ministre. En contrepartie de cette obligation, et bien que légalement, le classement n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux, le propriétaire est aujourd'hui assuré, en fait, d'obtenir un appréciable concours financier de l'Etat pour l'exécution des réparations que nécessite la conservation de l'immeuble. L'importance de ce concours, dit la loi, dépend de l'intérêt de l'édifice, de son état, de la nature des travaux

projetés, des sacrifices consentis par les intéressés. Il est, en principe, de la moitié du montant de la dépense prévue, mais il peut atteindre un chiffre supérieur. Lorsque l'Etat participe à la dépense, les travaux sont effectués non sous la simple surveillance de l'Administration — comme le stipule la loi pour tout travail autorisé — mais sous sa direction, c'est-à-dire par les soins du service d'architecture des Monuments Historiques.

Le propriétaire n'est d'ailleurs, pas plus que l'Etat, légalement tenu à aucune dépense pour la conservation de l'édifice. Il peut, dans l'état actuel de la législation, refuser toute participation aux travaux de réparation ou d'entretien dont le Ministre juge l'exécution indispensable. Cependant, en ce cas, le Ministre peut faire exécuter, au besoin d'office, ces travaux aux frais de son administration. Il peut même, si un monument de grand intérêt se trouve entre des mains particulièrement indifférentes, négligentes ou malveillantes, acquérir l'immeuble aux risques de la procédure d'expropriation publique.

Telles sont, très brièvement résumées, les principales conséquences du classement.

P. VERDIER

Inspecteur Général des Monuments Historiques,
dans « *Techniques et Architecture* »
(9^e sér. N^o 11-12)

La canonisation de Saint Vincent Ferrier (1)

Après la toilette funèbre du saint par la duchesse Jeanne, qui lui lava les pieds et les jambes, par Jean Collet et Yves Le Gludic, chapelain de la cathédrale, qui l'ensevelirent, le cadavre fut déposé dans un cercueil façonné par Jean Lavazé, charpentier de la paroisse Saint-Salomon.

On ferma aussitôt les portes de la maison, car les frères mineurs et les dominicains revendiquaient la dépouille illustre. Cependant, Vincent lui-même, sachant qu'il n'existait pas à Vannes de couvent de son ordre, s'en était remis du lieu de
(Suite page 396).

(1) (Reproduit avec l'autorisation de M. Thomas-Lacroix, à l'occasion du 5^e centenaire).

Guide Breiz Santel (Ile-et-Vilaine) (Suite 1)

Bléruais. — (Ct Saint-Méen). Église 1675-6. Porche et cadran solaire en ardoises.

Bourgharré. — (Ct Rennes S.-O.). Église 1610. Nef entourée d'une moulure en schiste. Sur la porte de pignon O, clef de voûte avec monogramme I. H. S., cœur surmonté de 3 clous et date 1610. Porte S. en plein cintre, pilastres ioniques. Traces d'un cadran solaire. Chapelle XVII^e s. avec pierres blanches armoriées. Beau maître-autel et rétable Louis XV. Quatre pierres tombales en ardoise avec inscriptions.

La Boussac. — (Ct Pleine-Fougères). Arcade de l'ancienne grande porte de la vieille église démolie. (Dépendance de Saint-Florent de Saumur au XII^e s.).

Brain sur Vilaine. — (Ct Redon). Église romane retouchée au XV^e. Nef à un seul collatéral et chapelle au N. Porte O. en arc brisé avec voussures (XVI^e s). Fonts doubles sculptés. Mise au tombeau terre cuite peinte demi-grandeur (1781).

Cancale. — Nombreuses croix (du Hoch, du Vaubaudet) mais surtout Croix de la Haize, ou Croix du Malin (3 km. route du Verger), en granit, plate, haute de 0 m. 85. fort ancienne, (peut-être carolingienne).

Ancienne église (1715-1727), agrandie en 1836-38. Chœur 1842. Façade O. granit appareillé, fronton triangulaire. Tour carrée (1715). Gargouilles. Mausolée de William Hamon Vaujoyeux.

La Chapelle des Fougeretz. — (Ct de Rennes). Près de la nouvelle église, croix XV^e s. Croix armoriée de Beaucé, munie d'un toit. Elle repose sur un long fût octogonal. Sa partie centrale manque.

La Chapelle du Lou. — (Ct Montauban). Au lieu dit des Sept Croix, à l'O. du Château du Plessis-Botherel, curieuse croix sculptée de 1638. Sur le socle, 6 petites croix gravées.

Dinard-Saint-Enogat. — Au S. de l'église, ancienne croix de cimetière en granit, octogonale, ornée de 4 macarons. Inscription sur le socle : 1682. *Donné par Jan Plessis et P. Courtois.*

La Fresnais. — (Ct Cancale). Sur la route, à l'O. de Saint-Guinoux, au village de la Renaudière (500 m. du Bourg).

Croix avec inscription élevée à l'endroit où le comte Armand de Sérent, débarquant d'Angleterre avec les instructions du comte d'Artois, fut tué par les Bleus.

Le Grand Fougeray. — Route de Sainte Anne sur Vilaine, deux croix en schiste de 3 m. de haut, à la sortie de la ville, et 3 km. plus loin.

Irodouer. — (Ct Bécherel). A 900 m. du Bourg, près de l'ancien manoir de Villeneuve, croix en granit du XVI^e s. sculptée. Pied évidé s'emmanchant sur le fût comme celui d'une croix processionnelle.

Landéan, — (Ct de Fougères) Eglise à l'Abbaye de Rillé (Fougères) dès la fin du XII^e. A l'origine, simple nef à chevet droit. Tous les styles, du roman au gothique flamboyant. Deux fenêtres en arc brisé dont une flamboyante. Porte en arc brisé au pignon S. Maître autel 1771. Chevet reconstruit en 1833. Deux chapelles de la même date. Façade S., petit porche en pierre.

A 600 m. du Bourg, route de Villamée, 4 petites croix de pierre, dites *des Cinq Chemins*, entourent une croix de bois.

Landujan. — (Ct Montauban). Croix historiée, à toit, à 1 km. du Bourg (200 m. O. de la route de Montauban de Montauban-de-Bretagne), près du Manoir du Moulin Tizon.

Livré sur Changeon. — (Arrondissement de Rennes). Eglise paroissiale : un des rares édifices du département à avoir conservé sa forme romane primitive à tridents. Remonte pour une part au XI^e s. Collatéral S. 1537 ; collatéral N. 1887. Façade O. remaniée au XVI^e, 3 portes en arc brisé. Tour centrale plan carré, peu élevée, ajourée sur 3 de ses faces de 4 ouvertures cintrées. Séparés de la nef par deux pilliers octogonaux de chaque côté, les collatéraux communiquent avec le transept par 2 arcades basses en plein cintre. Pierres tombales.

Le Loroux. (Ar. Fougères). Egl. par. en majeure partie du XVI^e. Nef. Deux collatéraux. Ouvertures en arc brisé. Gargouilles. Intérieur voûté en douves de bois. Sablières 1524 et 1542. Colonnes et arcades en bois.

A suivre.

Guide Breiz Santel (Morbihan) (Suite 1)

Auray (suite). — *Chapelle du Père Eternel*, anciennement des Cordeliers, dans la ville haute (1632). Belles boiseries murales et stalles de l'ancienne salle du chapitre de la Chartreuse de Brec'h. Sur le maître-autel, 2 anges ailés en prière, et sur un autel latéral, Vierge aux Sept-Douleurs, travail en bois d'une grande valeur (du Halgouët).

Chapelle Saint-Cado, au Reclus (S.-O. de la ville). Chœur avec chevet plat (partie la plus ancienne). Nef et pignon O. refaits au XVI^e. Noter les deux portails, le tympan, les gables du clocheton. La nef suit la déclivité du terrain. Bancs intérieurs latéraux, et 2 fenêtres en arc brisé, XV^e s. Statues de saint Cado, saint Mathieu, N.-D. de Bonne-Nouvelle et saint Joseph ; Christ mural. Plusieurs sépultures (XIX^e s.) de la famille de Cadoudal (M.-H. supp. 19-5-37). Site pittoresque. Vieille demeure XV^e-XVI^e s.

Eglise moderne (1927) *Saint-Charles de Bois*. Forme hexagonale. Style original. Beau calvaire même date à côté.

Caserne Duguesclin (désaffectée à son tour) restes très mal entretenus du couvent du Saint-Esprit.

Chapelle de l'Hôpital. XV^e s. Tour 1465.

Croix de Saint-Fiacre (M.-H. Supp. 29 Mars 35) avenue de la Gare, et de l'Enfer en Saint-Goustan.

Autre croix curieuse, dans les broussailles, vers la route du Bono.

Lec'h gravé dit *Chapeau de Saint-Thuriau*, route de Crac'h.

Baden. — Dans l'église paroissiale, rétable de bois sculpté (non peint) au maître-autel. (Début du XVII^e s. M.-H. 12 Juillet 1912).

Petites chapelles de Pen-Mern (pardon des chevaux 2^e dimanche de Sept.) et de Locmiquel.

Baud. — *Notre-Dame de la Clarté*, au Bourg, sert d'église paroissiale. Fenêtres ogivales à frontons aigus. Au N. tour et flèche de pierre. Pardon le 2 Juillet (Visitation). Pélerinage à la fontaine voisine qui comprend une piscine et quelques marches. (Maux d'yeux). (M.-H. 12-5-25).

Chapelle Saint-Cado, à Loposcoal (S.-S.-O.) Petit clocheton et clocher XVI^e. Statues de bois.

Chapelle Saint-Jacques (au N. XVIII^e. 2 statues) et *Saint-Julien* (à l'E. XVII^e s. restaurée en 1904. Statues de saint Julien et saint Cornély).

Croix du Tenùel. (M.-H. supp. 8-5-1933).

Croix de Kermarec'h, sur la route 168 (M.-H. Supp. 20-3-34).

Croix jumelées de Boullet, route de Bubry (M.-H. supp. 19-7-37).

Calvaire de Coëtbourron, remplaçant la chapelle St-Gildas, détruite.

Béganne. — *Eglise paroissiale Saint-Hermelaud*. XV^e s. Quelques parties plus anciennes. Sablière droite du chœur de 1540. Bas côté N. séparé de la nef par des arcades ogivales portées sur des colonnettes cylindriques engagées. Dans le mur N. près du chœur, enfeu des seigneurs de l'Estier. Accolades et pinacles. Les tombes des seigneurs de Léhellec étaient dans le chœur, et ceux de la Saulnay dans leur chapelle. Parcelle de la Vraie Croix enchâssée dans une croix ancienne à double croisillon enrichie de pierreries.

Chapelle Saint-Barnabé de Brignac. 2 vieux saints.

Au Port des Alliés, sur la Vilaine, ruines de la chapelle *Saint-Julien*, élevée en 1483 par un seigneur de Léhellec.

Au Bourg, beau calvaire en granit.

Plusieurs croix et fontaines intéressantes. Chapelles privées à l'Etier (très beau parc), Trégouët, Léhellec, La Saulnaye. (Lire l'étude sur Béganne de l'Abbé Réminiac).

Beignon. — *Eglise paroissiale Saint-Pierre*. Forme de Croix. Bas-côtés du XVI^e. Au-dessus du porche, date de 1539. Sablières ouvragées. Vitraux même époque (Arbre de Jessé, devises gothiques). Tour carrée et flèche en ardoises plus récente. Dans la sacristie, calice ouvragé à base du XV^e s. et grande croix processionnelle en lamelles d'argent sur bois, du XV^e s. aussi.

Chapelles Saint-Méen et Sainte-Reine, en ruines, dans le camp de Coëtquidan.

Chapelle de la Vierge construite près du bourg en 1880 par Mgr Bécél, né à Beignon en 1825, et évêque de Vannes en 1866.

A suivre.

sa sépulture à la décision de l'évêque et du duc ; on envoya d'urgence vers ce dernier un messager.

En attendant la décision du prince, le mort fut porté processionnellement à la cathédrale, en présence des évêques de Vannes et de Saint-Malo, et une foule énorme défila devant le cercueil ouvert, touchant le corps avec des objets précieux qui furent ensuite gardés comme des reliques. La messe des obsèques fut chantée, le vendredi matin, 7 Avril, et l'inhumation eut lieu l'après-midi, dans une fosse creusée entre le chœur et le maître-autel, du côté Nord. On couvrit la tombe de grosses pierres, pour éviter le rapt du cadavre ; elles durent être enlevées dès que le duc eut notifié sa volonté de voir les restes du défunt demeurer dans la cathédrale. Mais les dominicains ne renoncèrent pas volontiers à leurs prétentions et il fallut une bulle du pape Nicolas V pour mettre fin au conflit.²

Entre temps, les miracles se multiplièrent sur la tombe vénérée...

La dévotion, après un relâchement inévitable au cours du XV^e s., reprit avec une ardeur renouvelée lorsque la peste fit son apparition à Vannes et dans les environs, en 1452 et 1453 ; beaucoup de paroisses vinrent en pèlerinage, amenant les rescapés de la terrible maladie, tout vêtus de blanc.

Les miracles constatés depuis la mort du saint avaient été consignés sur un livre ; ce précieux manuscrit fut porté au pape Martin V par un serviteur du Duc Jean V ; mais ce n'est qu'en 1451, sous le pontificat de Nicolas V, que fut entamée la procédure de canonisation ; trois cardinaux reçurent mandat de recueillir les témoignages oraux ; ne pouvant se déplacer, ils déléguèrent leurs pouvoirs aux évêques de Dol et de Saint-Malo, aux abbés de Saint-Jacut et de Buzay, ainsi qu'aux officiaux de Nantes et de Vannes. Le choix des commissaires montre que Saint Vincent n'a pas dû prêcher dans les diocèses de Léon et de Cornouaille. Ces personnalités religieuses se réunirent d'abord à Malestroit, le 17 Novembre 1453, puis à Vannes lorsque l'épidémie de peste y eut cessé. L'évêque les reçut avec honneur et les conduisit au tombeau du saint qui était surmonté d'une table portée par quatre colonnes et recouverte d'un tapis en drap d'or.

Du 21 Novembre au 8 Décembre, quatre-vingts témoins défilèrent devant la commission qui tenait ses assises au prieuré de Saint-Guen. Elle se sépara ensuite, ou plutôt se scinda en deux groupes ; le premier, composé de l'évêque de Dol et de l'abbé de Saint-Jacut, se transporta avec un notaire dans les diocèses de Saint-Malo et de Dol pour y procéder à vingt-deux interrogatoires ; le deuxième groupe, comprenant l'official de Vannes et deux notaires, continua ses travaux à Vannes, puis à Questembert, Redon, Fégréac, Guérande et Nantes ; il opéra du 2 Janvier au 23 Février 1454, faisant comparaître cinquante-trois personnes. Pour clôturer, une assemblée plénière fut réunie à Vannes, du 7 Avril au 30 Mai, pour entendre cent-cinquante dépositions nouvelles. Au total, trois cent treize témoignages se trouvèrent réunis par les enquêteurs. Beaucoup relataient simplement les miracles opérés par le grand thaumaturge, mais un certain nombre émanaient de gens qui avaient entendu le prédicateur et l'avaient coudoyé. Grâce à eux, nous avons un portrait vivant et fidèle du saint, tel qu'il apparaissait au terme de sa vie.

Physiquement, cet homme de soixante-dix ans paraissait à bout de souffle, à tel point qu'il fallait l'aider à gravir les marches de l'estrade où il prêchait ; mais à peine avait-il pris la parole qu'une ardeur juvénile paraissait le saisir ; sévère et cru quand il dépeignait les vices, terrifiant quand il évoquait le jugement dernier et les peines de l'enfer, il devenait soudain ému et vibrant pour exalter la passion du Christ et son amour miséricordieux.

Au repas, il se montrait enjoué ; sa nourriture était des plus frugales : un seul repas, à midi, composé d'un plat de poisson avec, pour boisson, de l'eau rougie. Son incessante activité se partageait entre les prédications, les confessions et la visite des malades. Le soir, il se retirait dans sa cellule où les indiscrets l'espionnaient parfois à travers une fente de la porte ; ils le voyaient alternativement prier, se plonger dans la lecture, s'accorder quelques instants de sommeil, puis reprendre ses méditations jusqu'à la récitation de l'office du matin. Qu'il ait pu résister pendant quarante ans à cet ascétisme, au milieu de ses pérégrinations, à cette incessante tension d'esprit que lui causaient ses prédications et le souci

des problèmes religieux et politiques de son siècle, est évidemment un fait aussi extraordinaire que les miracles dûment enregistrés par les enquêteurs.

Le résultat de leurs travaux fut communiqué aux cardinaux commissaires, ainsi que d'autres témoignages provenant d'Avignon, de Toulouse, et de Naples ; la procédure en cours à Rome se trouva retardée par la mort du pape Nicolas V ; son successeur Callixte III, originaire de Valence, eut la joie de présider plusieurs consistoires où la cause fut introduite et plaidée, et de prononcer, *le 29 Juin 1455*, en la basilique Saint-Pierre, le décret de canonisation de son pieux compatriote : Vincent Ferrier.

Cet acte important fut notifié au duc de Bretagne par une bulle du 14 Juillet suivant. Il ne restait plus qu'à procéder à la reconnaissance et à l'élévation des reliques ; le souverain pontife délégua à cet effet un cardinal breton, Alain de Coetivy. La cérémonie eut lieu en présence du duc et de la duchesse de Bretagne, de l'Archevêque de Rouen, de quinze évêques venus des diocèses environnants, ainsi que du général des Dominicains, Martial Auribelli, accompagné de cent religieux. Après une nuit de prières, on ouvrit la tombe, au matin du 5 Avril 1456, pour en extraire le corps ; la mâchoire inférieure fut exposée à la vénération des fidèles, tandis que les autres ossements étaient placés dans un reliquaire muni de trois serrures. Après la célébration de la messe par le légat, cette châsse fut portée processionnellement dans les rues de ville, au milieu d'une affluence extraordinaire.

Le document officiel relatant le décret de canonisation ne fut promulgué qu'en 1458 par le pape Pie II. L'Eglise s'y est prononcée sur les mérites héroïques de Maître Vincent, et elle a reconnu la fécondité de son apostolat dans toute la chrétienté.

Pierre Thomas-Lacroix
Archiviste en Chef du Morbihan

LA CONFRÉRIE DE SAINT VINCENT FERRIER. « *Si les Bretons me restent fidèles, je continuerai d'être leur avocat au tribunal de Dieu jusqu'à la fin du monde* ». Au souvenir de ce testament de Saint Vincent Ferrier, tous les évêques de Vannes ont eu à cœur de propager son culte. En 1637, Mgr de Rosmadec confia spécialement la garde de ses reliques et la dévotion des fidèles à une confrérie érigée par lui et approuvée par le Pape. Continuant à se développer, elle compte aujourd'hui de nombreux membres répandus dans le monde entier. A Vannes, ils sont convoqués à une messe célébrée pour eux ainsi que pour tous leurs confrères vivants et défunts tous les premiers mercredis du mois, très régulièrement depuis 318 ans. A la mort de chaque membre, une messe est dite pour le repos de son âme. Diverses indulgences sont accordées. Souhaitons que tous s'inscrivent à cette Confrérie. (S'adresser soit à la Présidente locale, soit au chanoine désigné par l'Evêque pour diriger la confrérie),

Le petit village de Laborel, dans la Drôme (158 habitants), donne actuellement un bel exemple de foi.

Privés de leur vieille église, qu'un glissement de terrain est en train de détruire, les 36 habitants de l'annexe de Villebois, et les gens du voisinage, vont en reconstruire une autre, petite chapelle qui portera le nom de Notre-Dame des Pins.

L'architecte a fait bénévolement plans et devis, et la municipalité a voté un crédit de 400.000 frs. Parrain de la cloche, le maire a fait don du terrain. Un tuillier de Manosque offre les tuiles et les briques, une personne amie, un camion de ciment ; le directeur de la marbrerie voisine fournit gratuitement le sable, et le carrelage sera en partie donné par la marraine de la cloche.

Une souscription ouverte par l'actif et dévoué curé (1) a déjà rapporté 150.000 frs. Et Mgr l'Evêque de Valence, qui a encouragé à plusieurs reprises la construction de N. D. des Pins, a tenu à être le 1^{er} souscripteur.

Il manque encore quelques centaines de mille francs pour qu'un plein succès récompense tant de bonnes volontés. M. le Curé de Laborel fait appel à la générosité de tous ceux qui, près ou loin, voudraient aider à « mettre le Bon Dieu à l'abri » et offrir à la Vierge un nouveau ; (et nécessaire) sanctuaire.

(1) M. l'abbé Juilland, curé, Laborel (Drôme), C. C. P. Lyon 2514-69.

La Semaine Bretonne de Nantes, close le 7 Mai a connu un grand succès et a permis à de très nombreux visiteurs de défiler devant les 100 photos 30×40 de la statuaire Morbihannaise exposée par le Dr Le Thomas, et le stand de Breiz Santél, où 170 nouveaux abonnés sont venus s'inscrire. Nous tenons à remercier les Grands Magasins Decré de leur généreuse hospitalité, qu'ils veulent bien nous renouveler dans la deuxième quinzaine de Juin, où seront exposés 300 agrandissements 30×40, représentant des chefs-d'œuvre de la statuaire religieuse bretonne (C. du N., Finistère, Morbihan) sélectionnés par le Dr Le Thomas dans sa collection d'hagio-iconographie bretonne. (Celle-ci, la plus riche du monde, compte actuellement 14.000 clichés, dont beaucoup, hélas, restent les seuls souvenirs de bien des œuvres condamnées par la ruine des chapelles qui les abritaient).

On nous a récemment demandé pourquoi les visiteurs de Notre-Dame de Quelven, en Guern (Morbihan) ne pouvaient obtenir que leur soit montré l'intérieur de la célèbre « Vierge Ouvrante ». D'après les renseignements que nous avons eu, c'est parce que le système d'articulation des vantaux, assez primitif, et ancien, ne pourrait supporter un usage fréquent. Rappelons qu'il existe à Vannes, au Musée de la Polymathique, une copie fidèle de cette statue, munie de charnières modernes, évidemment. Quoi qu'en pensent parfois des visiteurs à l'esprit « pratique », la Vierge ouvrante n'était pas quelque armoire pour burettes ou linge d'autel ! L'artiste a naïvement voulu figurer dans la statue *l'état d'âme* de la Vierge après la Présentation de Jésus au Temple.

La Vie du Mouvement

Nouveaux Membres :

Membres actifs

Mme Baudry-Souriau, Nantes.
M. Daniel Bernard, Cléden-Cap-Sizun (Finistère).
Mlle G. Bréger, Champbon (Loire-Inférieure).
M. J.-F. Clénet, Le Croisic.
Dr Pasquier, Nantes.
M. Michel Plé, Nantes.

Membres honoraires

M. Adol, Cognac (Charante Maritime).
Baron de la Bouillerie, Saint-Gravé, Morbihan (Renouvel.).
M. Yvan Charles, Nantes.
M. V.-H. Debidour, Lyon.
M. Hémery, Chatou (S.-et-O.). (Renouvellement).
M. Paul Lafeuille, Crac'h (Morbihan).
Lieutenant de Sèze, Baden (Morbihan) (Renouvellement).

Falencerie Henriot, Quimper.

Cloches Bretonnes

Cloches, pitié qui chante aux lèvres d'un cantique ;
Baisers du firmament dans un cristal enclos ;
Cœurs dont les battements enfantent des sanglots
Dans les gaines à jours des clochers d'Armorique ;

Carillons qui croulez en chœurs sur les chemins,
Comme un vol de clartés qui bourdonne et qui prie ;
Berceuses aux bras d'or dont la caresse lie
La faiblesse du monde aux forces des destins ;

Vos alleluias même ont des airs d'amertumes,
Gomme des cris de deuil arrachés au granit,
Quelque chose qui clame, au bord de l'infini,
L'ivresse de gémir avec le vent des brumes.

C'est l'âme de l'Armor qui pleure par vos sons,
Avide d'exhaler le glas dont elle est ivre.
Oh ! mêlez vos soleils à sa peine de vivre,
Et chantez pour les cœurs qui n'ont pas de chansons !

Tocsins qui n'explosez que pour fondre en prières,
Eparpillant l'odeur d'encens parmi les houx,
Imprégnez de divin l'homme qui, comme vous,
Sent palpiter son cœur sous des gangues de pierre,

Votre hymne a la douceur des chants qu'il n'a pas dits,
Asservissant son rêve aux forces qui le hantent.
Grisez, au goût du ciel qu'ont les choses qui chantent,
Ceux qu'on a consolé au mot de Paradis ;

Ceux qui passent trop nus sur les landes trop vives,
Sourds au charme éternel de leurs floraisons d'or,
Ivres du seul amour de l'ombre et de la mort,
Tombes d'âme et de chair où les spectres survivent.

Oh ! Sonnez pour aider leur misère à guérir !
Portez-leur, à travers la rudesse de l'heure,
L'espoir des cieus ouverts aux tristesses qui pleurent,
De peur que le néant ne les force à mourir.....

Aline BARGAIN.